Tafsir Al Qur'an sourate Al Mujadilah

Par Aboul Fida' Isma'il Ibn Kathir(ra)



Kufr Bi Taghut Publication

Un Seul Seigneur (Allah)
Un Seul Guide (Muhammad)
Un Seul Livre (Le Qur'an)
Un Seul but (Plaire a Allah)
Un Seul Combat
Une Seul Communauté

بسم الله الرحمن الرحيم

Louange à Allah, Nous Le louons et Lui demandons aide et pardon. Nous revenons repentants vers Lui. Nous recherchons auprès d'Allah la protection contre nos vices et nos méfaits. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer. Celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, Seul et sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager. Que la prière d'Allah et Ses abondantes salutations soient sui lui, ainsi que sa famille, ses Compagnons et ceux qui les suivent dans un beau comportement jusqu'au Jour de la Rétribution! Pour ce qui suit : Qu'Allah vous fasse miséricorde, mes chers frères.

L'édition **Kufr bi Taghut Publication** est née dans le but de présenter des livres de référence, combattus et interdits par les Tawaghit, afin de réhabiliter l'honneur des héros défenseurs du Tawhid. Elle a également pour objectif de diffuser la science utile et obligatoire. Mais aussi de rendre accessible gratuitement beaucoup de livres, corrigés quant à leurs traductions, formats ou présentations.

58 - Al-Mujadilah

بسم الله الرحمن الرحيم

1. Allah a bien entendu la parole de celle qui discutait avec toi à propos de son époux et se plaignait à Allah. Et Allah entendaient votre conversation, est Allah est Audient et Clairvoyant.

Aïcha(ra) a dit: "Béni soit celui qui entend tout. Je ne cesse d'entendre les paroles de Khawla Bint Tha'laba, bien qu'une partie m'a échappée, qui est venue se plaindre de son mari auprès du Messager d'Allahﷺ, en lui disant: "Il a gaspillé mon argent, réduit ma jeunesse à la vieillesse en lui donnant une nombreuse descendance. Mais une fois devenue vieille avec la ménopause, il me répudie en me disant: "Sois pour moi comme le dos de ma mère". Ô Allah, je me plains de lui auprès de Toi". Elle demeura (ainsi) jusqu'à ce que Jibril ait descendu apportant ce verset: (Allah a bien entendu la parole de celle qui discutait avec toi à propos de son époux). A savoir que son mari était Aws Ibn Al- Samit".
En voici une autre version rapportée également par Ibn Abi Hatim d'après Abou Yazid qui a raconté: "Une femme appelée Khawla Bint Tha'laba intercepta 'Umar alors qu'il marchait en compagnie d'autres hommes. Il s'arrêta, s'approcha d'elle, mit ses mains sur les épaules de la femme en abaissant la tête pour entendre ce qu'elle avait a lui dire. Une fois la conversation achevée, elle partit. Un homme de sa compagnie le blâma en lui disant: "Tu as retenu -sur la chaussée- des notables de Quraysh pour écouter cette vieille dame?" Il lui répondit: "Malheur à toi! connais-tu cette femme?" - Non, répliqua

l'homme. Et 'Umar de poursuivre: "C'est une femme dont Allah entendu sa plainte du dessus de sept cieux. C'est khawla Bint Tha'laba, Par Allah si elle m'avait retenu (pour l'écouter) jusqu'à la nuit, je ne l'aurais pas quittée avant de lui combler son besoin, à moins qu'une prière ne me sépare d'elle et, après l'avoir accomplie, je reviendrais vers cette femme pour lui répondre".

2. Ceux d'entre vous qui répudient leurs femmes, en déclarant qu'elles sont pour eux comme le dos de leurs mères… alors qu'elles ne sont nullement leur mères, car ils n'ont pour mères que celles qui les ont enfantés. Ils prononcent certes une parole Blâmable et mensongère. Allah cependant est Indulgent et Pardonneur.
3. Ceux qui comparent leurs femmes au dos de leurs mères, puis reviennent sur ce qu'ils ont dit, doivent affranchir un esclave avant d'avoir aucun contact [conjugal] avec leur femme. C'est ce dont on vous exhorte. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.
4. Mais celui qui n'en trouve pas les moyens doit jeûner alors deux mois consécutifs avant d'avoir aucun contact [conjugale] avec sa femme. Mais s'il ne peut le faire non plus, alors qu'il nourrisse soixante pauvres. Cela, pour que vous croyiez en Allah et en Son messager. Voilà les limites imposées par Allah. Et les mécréants auront un châtiment douloureux.

L'imam Ahmad rapporte que Khawla Bint Tha'laba a dit: "Par Allah c'est à mon sujet et celui de mon mari Aws Ibn Al-Samit que les premiers versets de la sourate Al-Mujadilah furent descendus. J'étais sa femme, mais dès

qu’il devint un vieillard son comportement se transforma au pire des comportements. Un jour il entra chez moi pour discuter une certaine affaire, il s’irrita contre moi et déclara: "Tu es pour moi comme le dos de ma mère". Puis il partit pour passer une heure dans une assemblée avec ses compagnons. En rentrant, il s’approcha de moi pour avoir de rapports charnels. Je lui répondis catégoriquement: "Par celui qui détient l’âme de Khawla tu ne pourras le faire avant qu'Allah et Son Messager ne tranchent entre nous". Mais il essaya quand même de cohabiter avec moi par force, et je pus le repousser étant un homme vieux et faible. Je me rendis ensuite chez une voisine pour me prêter quelques vêtements, je les portai et me dirigeai vers le Messager d'Allahﷺ et m’assis devant lui. Je lui racontai tout ce qui s'est passé entre nous en accusant mon mari du mauvais caractère. Le Messager d'Allahﷺ me dit: "Ô Khouwayla, (diminutif de Khawla) ton mari est un faible vieillard, crains Allah en lui". Je ne quittai le Messager d'Allahﷺ, avant que ces versets ne fussent révélés.

A ce moment, et comme d’habitude, il éprouva une certaine peine en recevant la révélation, et une fois celle-ci achevée, il me dit: "Ô Khouwayla, Allah a fait descendre des versets à votre sujet, toi et ton mari". Puis il me récita: (Allah a bien entendu la parole de celle qui discutait avec toi à propos de son époux et se plaignait à Allah. Et Allah entendaient votre conversation, est Allah est Audient et Clairvoyant...) jusqu’à... (Et les mécréants auront un châtiment douloureux). Le Messager d'Allahﷺ me dit ensuite:

"Ordonne ton mari à affranchir un esclave". Je lui répondis: "Ô Messager d'Allah, il n'a pas d'esclave à affranchir" - Demande-lui alors, dit-il, de jeûner deux mois consécutifs". Comme j'objectai étant un faible vieillard, il répliqua: "Alors qu'il nourrisse soixante pauvres en leur offrant un wisq (une certaine mesure) de dattes". - Ô Messager d'Allah, rétorquai-je, il n'en possède pas!". Il me dit enfin: "Nous allons lui envoyer alors un Firq (une certaine mesure) de dattes". - Et moi aussi, dis-je, je lui donnerai un autre Firq. Et le Prophète de s'écrier: "Tu as bien dit et bien fait. Va faire l'aumône de ces dattes et sois bienveillante à l'égard de ton mari". Et je m'exécutai"(Rapporté par Ahmad et Abou Dawoud).
Ibn Abbas, en rapportant presque les mêmes faits, a conclu que Khawla craignait que les propos de son mari ne fussent une répudiation, et qu'ainsi elle devrait se séparer de lui.
Comme cette formule de répudiation était répandue à l'époque préislamique -Jahiliyyah - quand un homme disait à sa femme: "Sois pour moi comme le dos de ma mère", Allah voulut accorder sa grâce à cette communauté en imposant une certaine expiation de ce serment sans qu'il y ait par la suite une répudiation qui est, en principe, soumise à la loi. Tel est le commentaire d'une grande partie d'ulémas, et Sa'id Ibn Joubayr a dit: "Le serment de s'abstenir de sa femme et la formule: "Sois pour moi comme le dos de ma mère" étaient deux moyens pour répudier les femmes à l'époque de l'ignorance. Allah a, par Sa grâce, accordé un délai de

quatre mois au mari pour qu'il revienne sur son serment et imposé une expiation pour l'autre formule".

(alors qu'elles ne sont nullement leur mères, car ils n'ont pour mères que celles qui les ont enfantés) En d'autre terme, celui qui dit à sa femme qu'elle lui est interdite comme lui est interdit le dos de sa mère, alors cette femme n'est pas, en vérité, sa propre mère, il ne fait que prononcer une parole blâmable et erronée. Pour ce qu'en fut du temps de l'ignorance, Allah le pardonne car Il est infiniment Pardonneur, tout comme Il pardonne à celui dont sa langue profère des choses futiles et des bêtises. A ce propos, on a raconté que le Messager d'Allahﷺ entendit un homme dire à sa femme: "Ô ma sœur!". Il lui demanda: "Est-elle vraiment ta sœur?". Il a désavoué cela sans la lui rendre interdite car ceci fut dit bêtement sans le vouloir, autrement il lui aurait interdit de la toucher.

(Ceux qui comparent leurs femmes au dos de leurs mères, puis reviennent sur ce qu'ils ont dit) Ce verset fut interprété de plusieurs façons:

- Certains ont dit: Il répète à sa femme la formule de répudiation, comme a dit Ibn Hazm. Et l'auteur de préciser. C'est une interprétation erronée.
- Quant à Ash-Shafi'i, il a avancé: Ceci consiste à répudier mais effectivement il ne la répudie pas.
- Le commentaire de Ahmad Ibn Hanbal est le suivant: Il revient sur sa parole et cohabite avec sa femme ou il compte avoir de tel rapport. Ceci lui est interdit avant l'expiation: Malik fut de cet avis.

- Abou Hanifa, de sa part, a dit que l'homme prononce une telle formule après son interdiction en abrogeant ce qui était suivi du temps de l'ignorance. Une fois que l'homme adresse à sa femme une telle formule, il la lui rend interdite et par la suite il n'a le droit de l'approcher qu'après expiation.
- D'autres ont limité ceci à la cohabitation qui est strictement interdite et même certains ont interdit le baiser par exemple ou autre attouchement avant l'expiation.

(doivent affranchir un esclave) sans préciser s'il devait être un musulman ou non à l'inverse de l'expiation d'un homicide qui stipule que l'esclave doit être musulman.

(C'est ce dont on vous exhorte) afin que vous cessiez de prononcer une telle formule. (Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites) et connaît également ce qui vous convient pour vous amender.

(Mais celui qui n'en trouve pas les moyens doit jeûner alors deux mois consécutifs) Son cas est pareil à celui qui a des rapports charnels avec sa femme le jour en jeûnant.

(Mais s'il ne peut le faire non plus, alors qu'il nourrisse soixante pauvres) une expiation qui s'applique aussi au cas précédent. Les hadiths relatifs à ce sujet stipulent que l'homme doit respecter cet ordre en cas d'expiation selon sa capacité. (Cela, pour que vous croyiez en Allah et en Son messager) Allah vous exhorte à agir ainsi sans enfreindre Ses lois car les mécréants subiront un châtiment douloureux. Conformez-vous à ces prescriptions et que nul ne pense qu'il serait à l'abri de la

vengeance d'Allah et de son supplice dans les deux mondes.

5. Ceux qui s'opposent à Allah et à Son messager seront culbutés comme furent culbutés leurs devanciers. Nous avons déjà fait descendre des preuves explicites, et les mécréants auront un châtiment avilissant,

6. le jour où Allah les ressuscitera tous, puis les informera de ce qu'ils ont fait. Allah l'a dénombré et ils l'auront oublié. Allah est témoin de toute chose.

7. Ne vois-tu pas qu'Allah sait ce qui est dans les cieux et sur la terre? Pas de conversation secrète entre trois sans qu'Il ne soit leur quatrième, ni entre cinq sans qu'Il ne soit leur sixième, ni moins ni plus que cela sans qu'Il ne soit avec eux, là où ils se trouvent. Ensuite, Il les informera, au Jour de la Résurrection, de ce qu'ils faisaient, car Allah est 'Alim [Le Très Savant, L'Omniscient].

Ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager soit en enfreignant les lois, soit en combattant contre eux, seront vaincus et culbutés avec humiliation comme l'ont été ceux qui vécurent avant eux. (Nous avons déjà fait descendre des preuves explicites) et des signes évidents que nul qu'un mécréant ou un pervers les traite de mensonge. (les mécréants auront un châtiment avilissant) pour prix de leur mécréance et leur rébellion. (le jour où Allah les ressuscitera tous) et les rassemblera du premier au dernier sur un même monticule, (puis les informera de ce qu'ils ont fait) aussi bien les bonnes actions que les mauvaises sans en rien omettre.

(Allah l'a dénombré et ils l'auront oublié) Allah, certes, est témoin de toutes choses. Rien n'est lui est caché et Il n'oublie jamais.
Allah parle ensuite que Sa science embrasse tout et Il connaît parfaitement ce que font les hommes, entend ce qu'ils disent et voit leur place là où qu'ils se trouvent. Il leur rappelle: (Ne vois-tu pas qu'Allah sait ce qui est dans les cieux et sur la terre? Pas de conversation secrète entre trois sans qu'Il ne soit leur quatrième, ni entre cinq sans qu'Il ne soit leur sixième, ni moins ni plus que cela sans qu'Il ne soit avec eux, là où ils se trouvent). Car les anges scribes inscrivent les paroles des hommes et leurs actions comme Il a dit ailleurs: Ne savent-ils pas qu'Allah connaît leur secret et leurs conversations confidentielles et qu'Allah connaît parfaitement les [choses] inconnaissables.s9v78 et aussi: Ou bien escomptent-ils que Nous n'entendons pas leur secret ni leurs délibérations? Mais si! Nos Anges prennent note auprès d'eux.s43v80.
Étant au courant des actes et paroles de Ses serviteurs en les observant là où qu'ils soient, Il leur rappellera tout ce qu'ils ont dit et proféré. En vérité, Allah est le parfait Connaisseur de toutes choses. L'imam Ahmad a dit: "Allah a débuté ce verset par Sa connaissance comme Il l'en a terminée".

8. Ne vois-tu pas ceux à qui les conversations secrètes ont été interdites? Puis, ils retournent à ce qui leur a été interdit, et se concertent pour pécher, transgresser et désobéir au Messager. Et quand ils viennent à toi, ils te saluent d'une façon dont Allah ne t'a pas salué, et disent

en eux-mêmes:"Pourquoi Allah ne nous châtie pas pour pour ce que nous disons?" L'Enfer leur suffira, où ils brûleront. Et quelle mauvaise destination!

9. Ô vous qui avez cru! Quand vous tenez des conversations secrètes, ne vous concertez pas pour pécher, transgresser et désobéir au Messager, mais concertez-vous dans la bonté et la piété. Et craignez Allah vers qui vous serez rassemblés.

10. La conversation secrète n'est que [l'œuvre] du Shaytan pour attrister ceux qui ont cru. Mais il ne peut leur nuire en rien sans la permission d'Allah. Et c'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance.

Il y avait entre les juifs et le Prophèteﷺ une certaine trêve. Quand ils voyaient un de ses compagnons, ils tenaient entre eux une conversation secrète de sorte que le fidèle croyait qu'ils complotaient contre le Prophète ou qu'ils allait faire quelque chose qui nuit à tout musulman, alors il les laissait et poursuivait son chemin. Pour éviter tout malentendu, le Prophèteﷺ leur interdit de tenir toute conciliabule mais ils refusèrent et persistèrent dans leur mauvais comportement. Allah, à cette occasion fit descendre ces versets: (Ne vois-tu pas ceux à qui les conversations secrètes ont été interdites?). On a rapporté cela d'après Moujahid et Mouqatil Ibn Hayyan.

(Puis, ils retournent à ce qui leur a été interdit, et se concertent pour pécher, transgresser et désobéir au Messager) Tantôt ils pensent à commettre un péché, tantôt ils comptent faire une nuisance aux autres en

commettant une certaine transgression et même ils la recommandèrent mutuellement.
(Et quand ils viennent à toi, ils te saluent d'une façon dont Allah ne t'a pas salué) A cet égard, Aïcha(ra) rapporte: "Des juifs entrèrent chez le Messager d'Allahﷺ le saluèrent en lui disant: "Que le "Sam" (la mort)- soit sur toi ô Aboul Qassim." Aïcha leur répondit: "Et sur vous (le Sa'm)". Le Messager d'Allahﷺ dit alors à Aïcha: "Ô Aïcha, Allah n'aime ni les paroles inconvenables ni les propos obscènes". Aïcha poursuivit: "Ne les as-tu pas entendu dire: "Que le Sa'm soit sur toi?". Il me répondit: "Et toi n'as-tu pas entendu ce que fut ma réponse?" Allah à cette occasion fit cette révélation:
(Et quand ils viennent à toi, ils te saluent d'une façon dont Allah ne t'a pas salué)(Rapporté par Ibn Abi Hâtim).
Dans le Sahih on trouve cette version: "Aïcha leur répondit: "Et sur vous le Sa'm et la malédiction". Le Messager d'Allahﷺ dit alors: "Allah exauce notre vœu contre eux et n'exauce pas le leur contre nous".
Anas Ibn Malik, dans le même sens, rapporte: "Un jour, le Messager d'Allahﷺ était assis avec quelques uns de ses compagnons quand un juif passa et les salua. Ils leur rendirent le salut. Le Prophète d'Allahﷺ leur dit: "Savez-vous ce qu'il vous a dit?". Ils lui répondirent: "Il nous a salué" - Non, répliqua-t-il, il vous a dit: "Sam sur vous" c'est-à-dire que votre religion vous apporte le malheur. Puis il ordonna de lui amener le juif. Quand il fut en sa présence il lui demanda: "As-tu salué en disant: "Sam sur vous?" - Oui, répondit-il. Le Messager d'Allahﷺ

dit alors à ses compagnons: "Lorsque l'un des gens du livre vous salue, répondez: "Et sur vous".[1]
(et disent en eux-mêmes:"Pourquoi Allah ne nous châtie pas pour pour ce que nous disons?") Ceux qui sont concernés par les versets précités font cela puis disent en eux-mêmes: "Pourquoi Allah ne nous châtie pas pour ce que nous disons! Si vraiment Muhammad était un Prophète, Allah nous aurait punis car Il connaît parfaitement ce que nous proférons dans nos entretiens secrets. Pourquoi donc Allah ne hâte-t-Il pas Son supplice dans le bas monde?". Allah leur répond: (L'Enfer leur suffira, où ils brûleront. Et quelle mauvaise destination!).
Puis Allah enseigne aux croyants les règles de politesse vis-à-vis de Son Messager sans imiter les mécréants et les juifs. Il leur recommande: (Ô vous qui avez cru! Quand vous tenez des conversations secrètes, ne vous concertez pas pour pécher, transgresser et désobéir au Messager) sans être comme les autres parmi les ignorants des gens du Livre et ceux qui les suivent dans leur égarement comme les hypocrites. (mais concertez-vous dans la bonté et la piété. Et craignez Allah vers qui vous serez rassemblés) pour vous rappeler vos actes et vos paroles qu'Il Observe et vous en rétribuera.
L'imam Ahmad rapporte que Safwan Ibn Mihriz a dit: "Je tenais la main d'Ibn 'Umar quand un homme l'intercepta et lui dit: "Qu'as-tu entendu du Messager d'Allahﷺ au sujet des entretiens secrets au jour de la

[1] Les juifs, en saluant les musulmans, disaient: "As Sam Alaykoum". Au lieu de dire Salam : qui signifie la paix, ils dissimulaient la lettre "l" et le Sam veut dire la mort".

résurrection?" Il lui répondit: "Je l'ai entendu dire: "Allah fera approcher le croyant de Lui en le couvrant de Son ombre pour le protéger des gens. Il lui fera avouer ses péchés en lui disant: "Reconnais-tu tel péché? Reconnais-tu tel péché?" - Oui mon Seigneur, répondra le croyant. Et quand il aura reconnu tous ses péchés et il s'imaginera qu'il est perdu, Allah lui dira: "Ces péchés que J'ai dissimulés dans le bas monde, Je te les pardonne aujourd'hui". Puis on lui remettra le livre de ses bonnes actions dans sa main droite. Quant au mécréant et à l'hypocrite, les témoins (les anges scribes) diront: "Ces gens-là sont ceux qui ont menti sur leur Seigneur, que la malédiction d'Allah tombe sur les prévaricateurs".(Rapporté pm Boukhari et Mouslim d'après Qatada).

(La conversation secrète n'est que [l'œuvre] du Shaytan pour attrister ceux qui ont cru) afin qu'il vous cause du chagrin en vous suggérant le mal. Mais Shaytan ne peut en rien vous nuire sans la permission d'Allah. Quiconque, parmi les croyants, en ressent quelque chose de cela, qu'il demande refuge auprès d'Allah contre ces suggestions et qu'il se fie à Lui. Et par la suite aucun mal ne lui arrivera avec l'autorisation d'Allah. Même ces entretiens secrets sont interdits quand il s'agit aussi d'un fidèle qui, peut-être, en sera affligé. Le Messager d'Allahﷺ, rapporte Ibn Mass'oud, a recommandé aux croyants: "Quand vous êtes trois, deux d'entre vous ne doivent pas s'entretenir en aparté laissant le troisième, car cela pourra lui causer de la peine".(Rapporté par Boukhari et Mouslim)

11. Ô vous qui avez cru! Quand on vous dit:"Faites place [aux autres] dans les assemblées", alors faites place. Allah vous ménagera une place [au Paradis]. Et quand on vous dit de vous lever, levez-vous. Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.

Allah ordonne à Ses serviteurs de bien se traiter les uns les autres dans les assemblées sans que les uns privent les autres de l'intérêt qu'ils pourraient en tirer. Qatada a dit: "Les hommes qui se trouvaient assis autour du Messager d'Allahﷺ, en voyant quelqu'un s'approcher, ne lui cédaient plus une place. Allah dans ce verset leur ordonne de se comporter autrement.
Le commentaire de Mouqatil Ibn Hayyan est le suivant: "Ce verset fut révélé un certain vendredi alors que le Messager d'Allahﷺ se trouvait dans la "Souffa" (un certain parvis annexé à la mosquée). La place était très étroite et il était en train d'honorer ceux qui ont pris part à la bataille de Badr parmi les Mecquois (Mouhajirin) et les Médinois (Ansar). D'autres hommes arrivèrent, se tinrent autour du Messager d'Allahﷺ et le saluèrent: "Que la paix soit sur toi ô Prophète ainsi que la miséricorde d'Allah et Sa bénédiction". Il leur répondit le salut. Ils saluèrent aussi ceux qui étaient assis et ils leur rendirent le salut. Ils restèrent debout attendant de leur faire place mais il ce fut en vain. Remarquant cela, le Prophèteﷺ ressentit une certaine peine. Il demanda alors à ceux qui étaient assis mais n'avaient pas pris part au combat le jour de Badr: "Ô un

tel lève-toi, et toi aussi un tel" jusqu'à qu'à qu'il put assurer une place aux autres (combattants). Mais ce comportement déplut aux premiers et le Prophète ﷺ put remarquer ceci sur leurs visages.
Plus tard, les hypocrites dirent aux croyants: "Ne prétendiez-vous pas que votre compagnon (le Prophète) traite les hommes avec équité? Par Allah, nous ne l'avons pas vu agir avec justice envers ceux-là qui ont voulu être tout près de leur Prophète, mais il les fit lever pour donner la place aux autres les nouveau venus qui arrivèrent en retard". Mis au courant de ces propos, le Prophète ﷺ s'écria: "qu'Allah fasse miséricorde à quiconque cède la place à son coreligionnaire". Les hommes, après cela, se levèrent pour céder la place aux autres "(Rapporté par Ibn Abi Hatim).
Abou Hourayra rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: "Qu'un homme ne demande pas à un autre de se lever pour lui donner sa place, mais plutôt faites places aux autres et Allah vous ménagera une place" "(Rapporté par Ahmad).

Les opinions des ulémas ont divergé sur ce sujet:

- Certains ont interdit qu'on se lève pour donner la place au nouveau-venu en se basant sur ce hadith: "Que celui qui aime que les hommes se présentent debout devant lui, soit prêt pour occuper sa place à l'enfer".
- D'autres l'ont toléré en favorisant un homme qui rentre d'un voyage ou au gouverneur de la même contrée, en se référant à l'histoire de Sa'd Ibn Mou'adh quand le Prophète ﷺ le convoqua pour décider du sort de Bani

Quraydha. En le voyant, il dit aux croyants: "Levez-vous pour votre maître" et ceci afin que son verdict prenne un caractère plus décisif. Mais prendre cela pour un argument dans les assemblées ordinaires constitue une coutume méprisée car ce sont les non-arabes (ou les Perses) qui agissent ainsi.
A ce propos, il est rapporté dans les traditions que le Messager d'Allahﷺ s'asseyait là où il trouvait une place vacante, mais elle était toujours la meilleure. Ainsi les compagnons occupaient les places différentes selon leur importance, par exemple Abou Bakr Al-Siddiq s'asseyait toujours à droite du Prophète, 'Umar à gauche et souvent Ali et Othman devant lui, car ils écrivaient les révélations en leur ordonnant de le faire.
Pendant les prières en commun, Ibn Mass'oud rapporte que le Messager d'Allahﷺ disait aux hommes: "Que les sages et ceux qui ont atteint la puberté se placent derrière moi, puis les plus jeunes et ainsi de suite" et ceci afin que ceux qui se tenaient juste derrière lui conçoivent ce qu'il disait et récitait.
Il est cité dans un hadith authentique que le Messager d'Allahﷺ était assis avec ses compagnons, trois hommes arrivèrent. L'un d'eux trouva une place vacante dans le cercle, il s'y dirigea pour s'asseoir. Le deuxième prit une place derrière les hommes. Quant au troisième, il s'en alla. Le Messager d'Allahﷺ dit alors à ses compagnons: "Voulez-vous que je vous parle à propos de ces trois hommes? Le premier s'est réfugié auprès d'Allah et Allah le mit sous Sa protection. Le second a eu honte de s'approcher d'Allah et Allah a eu honte de lui. Mais le

troisième s'est détourné d'Allah et Allah s'est détourné de lui"(Rapporté par Boukhari).
Certains ont considéré que ces assemblées sont les conseils de guerre, et (Et quand on vous dit de vous lever, levez-vous) pour prendre part aux combats.
D'autres enfin, comme Mouqatil, ont avancé que si on appelle à la prière, levez-vous pour l'accomplir.
(Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites) On a commenté ce verset comme suit: "Ne croyez pas que si l'un d'entre vous se lève pour donner sa place à son frère que ceci constitue un manque de respect à son égard, bien au contraire, Allah le placera sur des degrés élevés et fera de lui un modèle à imiter. Car Allah connaît parfaitement l'intention de chacun d'entre vous pour le récompenser.
L'imam Ahmad rapporte, d'après Abou At-Toufayl qu'il a dit: "Nafi' Ibn Abdul Harith rencontra 'Umar Ibn Al-Khattab à Osfan. A savoir que 'Umar avait désigné cet homme comme gouverneur à la Mecque. Il lui demanda: "A qui tu as confié ce pouvoir en ton absence?" Et Nafi' de répondre: "Je l'ai confié à Ibn Abza, il est un de nos esclaves affranchis". 'Umar s'écria alors: "A un affranchi?" - Oui, ô prince des croyants, c'est un récitateur du Livre d'Allah, il est très savant en matière de succession et juge". 'Umar de conclure: "Or votre Prophèteﷺ a dit: "Grâce à ce Livre (le Qur'an) Allah élève le rang de certains et abaisse celui des autres".

12. Ô vous qui avez cru! Quand vous avez un entretien confidentiel avec le Messager, faites précéder d'une aumône votre entretien: cela est meilleur pour vous et plus pur. Mais si vous n'en trouvez pas les moyens alors Allah est Pardonneur et très Miséricordieux!
13. Appréhendez-vous de faire précéder d'aumônes votre entretien? Mais, si vous ne l'avez pas fait et qu'Allah a accueilli votre repentir, alors accomplissez la Salât, acquittez la Zakat, et obéissez à Allah et à Son messager. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.

Allah ordonne à Ses serviteurs de faire une aumône lorsqu'ils veulent avoir un entretien privé avec le Messager d'Allahﷺ pour le purifier et le rendre digne de ce privilège. Mais au cas où ils ne trouvent pas les moyens, à cause de la pauvreté, Allah pardonne à ceux-là car Il ne l'a imposée qu'à celui qui en est capable. (Appréhendez-vous de faire précéder d'aumônes votre entretien?) En d'autre terme: Avez-vous craint de vous appauvrir en donnant quelques aumônes avant votre entretient? (Mais, si vous ne l'avez pas fait et qu'Allah a accueilli votre repentir, alors accomplissez la Salât, acquittez la Zakat, et obéissez à Allah et à Son messager). Ainsi cette obligation fut abrogée. On a rapporté à cet égard que seul 'Ali Ibn Abi Talib qui s'est conformé à cette obligation avant son abrogation. Moujahid de sa part a dit: "Ali avait présenté un dinar comme aumône, puis il eut un entretien tête à tête avec le Prophèteﷺ lui demandant de lui recommander dix vertus; puis la dispensation fut tolérée. 'Ali a dit: "Il y a

dans le Livre d'Allah un verset auquel je fus le seul à m'y conformer et nul après moi ne l'a fait. J'avais un dinar dont j'ai échangé contre dix dirhams. Chaque fois que j'ai eu un entretien privé avec le Prophète ﷺ je dépensais un dirham, puis cette obligation fut abrogée". Il récita ensuite le verset: (Ô vous qui avez cru! Quand vous avez un entretien confidentiel avec le Messager, faites précéder d'une aumône votre entretien...). Quant au commentaire d'Ibn Abbas, il est le suivant: "Les musulmans accablaient le Messager d'Allah ﷺ avec leurs questions au point de lui causer de la peine. Allah voulut alléger cet excès de questions en imposant l'aumône, après quoi les musulmans ne posaient que la question qui était digne d'être posée. Allah leur dit alors: (Appréhendez-vous de faire précéder d'aumônes votre entretien?). Si vous en êtes incapable et renoncez à faire cette aumône: (accomplissez la Salât, acquittez la Zakat, et obéissez à Allah et à Son messager), ainsi Allah leur a facilité leur tâche sans les contraindre. Allah est celui qui pardonne et Il est toute miséricorde envers Ses sujets.

14. N'as-tu pas vu ceux qui ont pris pour alliés des gens contre qui Allah S'est courroucé? Ils ne sont ni des vôtres, ne des leurs; et ils jurent mensongèrement, alors qu'ils savent.

15. Allah leur a préparé un dur châtiment. Ce qu'ils faisaient alors était très mauvais.

16. Prenant leurs serments comme boucliers, ils obstruent le chemin d'Allah. Ils auront donc un châtiment avilissant.

17. Ni leurs biens, ni leurs enfants ne leur seront d'aucune utilité contre la [punition] d'Allah. Ce sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.
18. Le jour où Allah les ressuscitera tous, ils Lui jureront alors comme ils vous jurent à vous-mêmes, pensant s'appuyer sur quelque chose de solide. Mais ce sont eux les menteurs.
19. Le Shaytan les a dominés et leur a fait oublier le rappel d'Allah. Ceux-là sont le parti du Shaytan qui sont assurément les perdants.

Allah désavoue le comportement des hypocrites qui ont pris le parti des mécréants clandestinement et ils n'étaient en même temps, ni pour ni contre les croyants, comme Allah montre leur cas dans ce verset: Ils sont indécis [entre les croyants et les mécréants,] n'appartenant ni aux uns ni aux autres.s4v143 .
(N'as-tu pas vu ceux qui ont pris pour alliés des gens contre qui Allah S'est courroucé?) Ceux-là sont les juifs que les hypocrites ont pris, clandestinement, pour maîtres. En réalité, ils ne sont ni des croyants ni des juifs, et pourtant (ils jurent mensongèrement, alors qu'ils savent). Dans leur cas présent, ils jurèrent aux croyants qu'ils sont des leurs et quand ils rencontrent le Messager d'Allahﷺ ils jurent également qu'ils sont des croyants. Ils jurent sur le mensonge alors qu'ils savaient la vérité sans y croire. Allah témoigne de leurs mensonges et leur promet un terrible châtiment en les introduisant en Enfer pour prix de leur faux serment, leur alliance avec les mécréants et leur animosité contres les croyants.

Allah dénonce ces gens-là et dit: (Prenant leurs serments comme boucliers, ils obstruent le chemin d'Allah). Ils déclarent être croyants au moment où ils couvent la mécréance et prennent leurs serments pour un abri et une sauvegarde. La plupart des croyants les prenaient pour des vrais croyants sans connaître leur réalité. En trompant ainsi les croyants ils ont réussi à détourner certains d'entre eux de la voie d'Allah. Ces gens-là, les hypocrites, subiront le châtiment le plus terrible. (Ni leurs biens, ni leurs enfants ne leur seront d'aucune utilité contre la [punition] d'Allah) et ne repousseront d'eux quoi que ce soit du supplice qui les attend. Ils seront les gens du Brasier et ils y demeureront pour l'éternité.
Au jour du jugement dernier, Allah les ressuscitera tous sans exception et (ils Lui jureront alors comme ils vous jurent à vous-mêmes) qu'ils étaient, dans le bas monde, sur la voie droite tout comme ils l'avaient, auparavant, dit aux croyants. Ils croiront que leurs serments devant Allah les sauveront du supplice. Non, (Mais ce sont eux les menteurs).
Sa'id Ibn Joubayr rapporte qu'Ibn Abbas lui a raconté que le Messager d'Allahﷺ était dans un de ses appartements (ceux de ses femmes) en compagnie de quelques compagnons alors que l'ombre commençait à décroître. Il leur dit: "Un homme aux yeux Sataniques viendra vous parler, ne lui répondez pas". En effet un homme, qui était un ennemi juré du Prophète, arriva. Le Messager d'Allahﷺ le manda et lui dit: "Pourquoi m'injuriez-vous toi, un tel et un tel", et il lui cita le nom

de ses complices. L'homme partit puis revint avec ces hommes-là qui s'excusèrent en formulant les serments. A cette occasion Allah fit descendre ce verset: (ils vous jurent à vous-mêmes, pensant s'appuyer sur quelque chose de solide. Mais ce sont eux les menteurs) (Rapporté par Ibn Hatim, Ahmad et Ibn Jarir).
(Le Shaytan les a dominés et leur a fait oublier le rappel d'Allah) Shaytan a dominé leurs cœurs et leurs esprits au point de leur faire oublier toute évocation d'Allah, ainsi il fera de ceux qui les domine. C'est pourquoi le Messager d'Allahﷺ a dit: "Trois hommes ne se trouvent dans un village ou dans un désert et ne s'acquittent de la prière sans que Shaytan ne les domine. Essayez donc de ne pas vous séparer de la communauté car le loup n'attaque que le mouton esseulé"(Rapporté par Abou Dawoud d'après Abou Ad-Darda).
Ces gens-là et leurs semblables forment le parti de Shaytan en leur faisant oublier le Rappel d'Allah. (Ceux-là sont le parti du Shaytan qui sont assurément les perdants)

20. Ceux qui s'opposent à Allah et à Son messager seront parmi les plus humiliés.
21. Allah a prescrit:"Assurément, Je triompherai, Moi ainsi que Mes Messagers". En vérité Allah est Fort et Puissant.
22.Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son

secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agréent. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent.

Les mécréants rebelles qui s'opposent à Allah et à Son Prophète et les combattent en s'éloignant de la vérité pour suivre le faux, ceux-là seront parmi les plus humiliés dans les deux mondes. (Allah a prescrit:"Assurément, Je triompherai, Moi ainsi que Mes Messagers") et ceci dans le Livre gardé de la création depuis l'éternité. On ne peut ni s'opposer à ce qu'Allah avait décrété, ni le repousser, ni le changer, c'est que la victoire appartient toujours à Lui, à Ses Prophètes et aux croyants dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà, car la bonne fin est réservée à ceux qui auront craint Allah, comme Il l'affirme dans ce verset: Nous secourrons, certes, Nos Messagers et ceux qui croient, dans la vie présente tout comme au jour où les témoins [les Anges gardiens] se dresseront [le Jour du Jugement],s40v51. Ceci est une vérité irréfutable et décisive.

(Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu)

D'ailleurs Allah a dit dans ce sens: Dis:"Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre.

Et Allah ne guide pas les gens pervers".s9v24, On a rapporté que le verset précité fut révélé au sujet de Abou ‘Ubayda Ibn Al-Jarrah quand son père fut tué à la bataille de Badr. Ce qui porta 'Umar Ibn Al-Khattab(ra), quand il a chargé les six compagnons de délibérer en commun sur leurs affaires, à dire: "Si Abou ‘Ubayda était vivant je l’aurais nommé mon calife".
(fussent-ils leurs pères) celui de Abou ‘Ubayda.
(leurs fils) d’Abou Bakr qui pensait un jour à tuer son fils Abdul Rahman.
(leurs frères) car Mis'ab Ibn Oumayr avait tué son frère Oubayd en ce jour-là.
(ou les gens de leur tribu) Il s’agit de 'Umar Ibn Al-Khattab qui avait tué un de ses proches, et de Hamza, Ali et ‘Ubayda Ibn Al-Harith qui avaient tué Outba, Chayba et Al-Walid Ibn 'Outba, toujours le jour de Badr.
(Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours) Ceux qui n’ont pas voulu se lier d’une amitié, agissant ainsi avec ceux qui ont combattu Allah et Son Prophète, Allah a affermi leur foi dans leurs cœurs en y gravant le bonheur et les fortifiant par un esprit émanant de Lui. Ceux-là seront admis dans un paradis où coulent les ruisseaux et y demeureront éternellement.
(Allah les agrée et ils L’agréent) quand ces gens-là se sont soulevés contre leurs propres pères, fils et frères... afin d’obtenir la satisfaction du Seigneur. Il les agrée en leur donnant le Paradis comme récompense et les délices permanents. Tels sont les partisans d'Allah qui sont toujours les gagnants. Il est dit dans un hadith:

"Allah aime les hommes purs, innocents et pieux qui, une fois absents, nul ne se souvient d'eux. Ils se présentent sans être convoqués. Leurs cœurs sont les lanternes de la bonne direction, qui sortiront toujours sains et saufs de toute tentation quelle que soit obscure. Ceux-là sont les amis d'Allah qui a dit d'eux: (Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent)(Rapporté par Ibn Abi Hatim).
Al-Hassan rapporte que le Messager d'Allahﷺ a dit: "Ô Allah, ne fais pas que je doive une certaine aide ou d'un certain bienfait à un pervers ou à un dévergondé. Car j'ai trouvé la vérité dans ce verset que Tu m'as révélé: (Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah)(Rapporté par Abou Ahmad Al-'Askari).